

Montréal, le 1^{er} novembre 2020,

Cher Rabbin Emanuel,

J'espère que votre famille et vous-même vous portez bien. Nous souhaitons sincèrement que cette nouvelle année soit l'occasion d'une collaboration plus saine et productive entre nos deux organisations dans le meilleur intérêt communautaire.

Le 6 février dernier, la CSUQ vous a posé plusieurs questions restées sans réponse jusqu'à ce jour, malgré notre rencontre tenue peu après.

À cette rencontre, vous aviez accepté que nous consultions vos livres pour rassurer notre communauté quant à la préservation de ses intérêts. Mais par la suite, vous avez cherché à imposer des conditions tout à fait déraisonnables, et donc inacceptables, avant d'autoriser cet audit. Ce faisant, vous avez donc renié votre engagement.

Au cours des derniers mois, nous avons approfondi nos recherches. Aux questions de février dernier, s'ajoutent donc aujourd'hui de nombreuses autres, auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses écrites ou à l'occasion d'une rencontre que nous pourrions tenir dans les prochains jours.

1. Les grands organismes communautaires juifs publient leurs états financiers. Pourquoi le Vaad Ha'ir se refuse-t-il à le faire?
2. Les grandes villes du monde disposent en général de plusieurs labels de cacherout. Or, par voie réglementaire interne à géométrie variable (la Shkhitat Khoutz, par exemple), ou par la coercition (menace de retirer le MK à des entreprises qui ne pourraient survivre sans ce label), le Vaad Ha'ir cherche à préserver une quasi exclusivité désavantageuse pour la communauté et, en particulier, ses activités de Hessed. La vocation du Vaad Ha'ir est-elle communautaire (comme le prévoient ses propres statuts) ou commerciale?
3. Dans ses documents d'inscription au registre des entreprises du Québec sous le nom de Jewish Community Council of Montreal, le Vaad Ha'ir est inscrit comme un organisme à but non lucratif. À ce titre, il est légalement tenu de réinvestir ses profits. Quels sont les destinataires ou les bénéficiaires de ces réinvestissements?
4. Le Vaad Ha'ir prélève des revenus commerciaux substantiels auprès d'environ 800 entreprises et à l'égard de 45 000 produits auxquels il accorde le label MK. Cependant, il impose une charge individuelle à tous les invités aux réceptions (bar mitzvot, mariages, etc.) organisées dans des salons privés ou dans des synagogues. Ces contributions obligatoires pourraient être de la nature de dons. Or le Vaad Ha'ir n'est pas inscrit comme organisme de charité auprès du gouvernement fédéral. Pourquoi?
5. Le Vaad Ha'ir est censé représenter la communauté juive du Québec, dont plus du quart est aujourd'hui sépharade. Or nous constatons qu'il n'y a aucun sépharade parmi ses vingt-cinq administrateurs. Comment justifie-t-il ce déficit de représentation? Comment se propose-t-il de le corriger?

6. Qui sont les membres du Vaad Ha'ir? A-t-il des règlements généraux? Quel est le processus de désignation de ses administrateurs? Tient-il une assemblée générale annuelle? Qui peut avoir accès aux procès-verbaux de ces assemblées et comment?
7. La liste des administrateurs figurant au Registre des entreprises du Québec n'est pas la même que celle qui figure sur le site Web du Vaad Ha'ir. Pourquoi?

Dans l'espoir que nous aurons bientôt réponse à ces questions et que nous puissions enfin entamer un vrai dialogue, nous vous prions d'agréer, cher Rabbin Emanuel, l'expression de notre profond respect.



Hon. Jacques Saada
Président CSUQ
514-296-6076